Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 5 (1860)

Heft: 1

Artikel: Société vaudoise des officiers et aspirants de l'état-major et des armes spéciales

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-329073

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

REVUE MILITAIRE
SUISSE

dirigée par F. LECOMTE, capitaine d'état-major fédéral.

N° 1 **Lausanne, 5 Janvier 1860** **Ve Année.**

SOMMAIRE. — **Société vaudoise des officiers et aspirants d'état-major, etc. Habillement et équipement. — Camp d'Aarberg** *(fin)*. — **Bibliographie.** *Combat à la baïonnette. Bugeaud.* — **Nouvelles et Chronique.** — *SUPPLÉMENT.* **Campagne d'Italie de 1859** *(suite), bataille de Magenta.*

SOCIÉTÉ VAUDOISE DES OFFICIERS

ET ASPIRANTS DE L'ÉTAT-MAJOR ET DES ARMES SPÉCIALES.

La réunion annuelle de 1859 a eu lieu le 3 décembre, à la maison de ville, à Lausanne, sous la présidence de M. le colonel Wenger. Une soixantaine d'officiers et aspirants de diverses parties du canton, ainsi que de Genève, étaient présents, dont MM. les colonels Charles Veillon, Delarageaz, Wenger, MM. les lieutenants-colonels Melley, Quinclet, Gautier, MM. les majors de Mandrot, Henchoz, Marcel, etc.

La séance a été ouverte à 11 heures du matin.

Après lecture du procès-verbal de la dernière séance, M. le président donna connaissance des deux pétitions adressées à l'autorité cantonale au sujet de la mise sur pied des batteries d'artillerie et du casernement à Bière, ainsi que des réponses faites au comité. L'assemblée décide de maintenir sa demande quant au second point.

M. le major *de Mandrot* communique un travail sur l'organisation et l'emploi des bataillons de chasseurs, dont l'assemblée vote l'impression dans la *Revue militaire suisse.*

M. le lieutenant *Curchod* lit le rapport de la commission dont M. Spengler est rapporteur, sur les bois à employer dans la construction des voitures de guerre. Cette étude, émanant d'officiers spécialement qualifiés pour traiter une telle matière, est renvoyée à la commission d'artillerie.

M. le lieutenant *Liardet* présente un rapport sur les ouvrages de fortification faits l'été dernier au passage du Simplon et spécialement à Gondo, pendant la campagne d'Italie. Le travail est accompagné de planches donnant l'état des localités et des constructions. L'assemblée entend à cette occasion d'intéressants développements sur les fortifications du Valais donnés par M. le lieutenant-colonel Gautier.

M. le capitaine *Van Berchem* lit un mémoire sur les rassemblements fédéraux de troupes et sur les manœuvres qu'on y met en pratique. Ce mémoire, rempli de données et d'observations instructives, fait une critique aussi sévère que juste du système usité aux camps d'Aarberg et autres. Il conclut à ce qu'on ne partage pas la troupe en deux corps et à ce qu'on représente l'ennemi par des jalons. L'assemblée, vu l'importance de ce travail, le renvoie à une commission spéciale d'officiers d'état-major.

M. le lieutenant *Cérésole* donne lecture du rapport de la commission, dont M. le lieutenant-colonel Melley est rapporteur, sur les manœuvres de force. Renvoyé à la commission d'artillerie.

M. le capitaine *Grand* lit un mémoire sur les bivouacs et les meilleures conditions de leur emplacement, auquel l'assemblée vote des remerciements.

M. le lieutenant-colonel *Quinclet*, chargé par la réunion précédente de faire rapport sur la question des nouvelles selles pour la cavalerie et les sous-officiers, présente l'échantillon d'un nouveau modèle à étudier ultérieurement, et donne à cette occasion quelques explications verbales qui font sentir la nécessité d'une étude sérieuse de cet objet. L'assemblée décide d'inviter M. le lieutenant-colonel Quinclet à continuer ses essais et de mettre à sa disposition les fonds nécessaires à cet effet.

M. le capitaine *Lecomte* soumet quelques comparaisons entre l'organisation de l'état-major fédéral et celle des états-majors des trois armées en lutte dans la dernière guerre. Il signale entr'autres : 1° que vu l'absence en Suisse du *régiment*, la tâche de nos brigadiers est plus compliquée ; 2° que nos lieutenants-colonels fédéraux, — si mal employés dans notre système actuel qu'il n'y a qu'une *vingtaine* d'emplois réels de ce grade, tandis qu'ils doivent alimenter les cadres actifs d'une *cinquantaine* de colonels, — devraient être attachés d'une façon quelconque aux états-majors de brigade. Renvoi de cette question à la commission spéciale d'état-major.

M. le lieutenant *Davall* lit un mémoire comparatif sur l'ancien et le nouveau modèle de harnais d'ordonnance, qui indique entr'autres plusieurs vices frappants de la nouvelle nomenclature. Renvoi à la commission d'artillerie.

M. le lieutenant *Cérésole* présente un petit modèle d'un nouveau système d'essieu pour les voitures de guerre, inventé par M. Marquis, serrurier à Vevey. Renvoi à la commission d'artillerie.

Diverses décisions concernant l'administration de la Société: renouvellement du comité, achat de livres, nouvel emplacement pour la

bibliothèque, etc., sont encore votées par l'assemblée, puis la séance est levée à 4 heures.

Un gai banquet réunit ensuite les sociétaires à l'hôtel Gibbon, où l'entrain et la plus vive cordialité régnèrent jusqu'à une heure assez avancée de la nuit. De bonnes paroles et de nombreux toasts y alternèrent sans cesse avec de patriotiques refrains et de gais couplets, et, pour compléter l'animation de la soirée, la fanfare de Lausanne, dirigée par M. Pittet, fit aux officiers l'aimable surprise d'une charmante sérénade.

HABILLEMENT ET ÉQUIPEMENT.

Le n° 61 de la *Feuille fédérale* publie un rapport et un projet du Conseil fédéral sur des réformes à apporter dans l'habillement et l'équipement de l'armée fédérale. Ce projet bouleversant de nouveau, d'une manière complète, l'état de choses actuel, nous croyons devoir reproduire l'exposé des motifs dans sa plus grande partie, en y ajoutant quelques annotations.

Le rapport débute par un historique instructif des dispositions actuellement en vigueur sur la matière, c'est-à-dire de la loi du 27 août 1851 et du règlement du 27 août 1852, qui ont coûté, on le sait, trois ans et demi d'efforts, d'essais et de peines, pour arriver enfin au jour. Ces renseignements, bien étudiés et accompagnés de toutes les dates voulues, sont fort intéressants et auront sans doute du poids dans le prochain débat. Mais la conclusion qu'en tire le rapport nous paraît tout à fait fausse. Il nous semble que ces efforts, bien loin de démontrer la nécessité d'adopter *promptement* et presque les yeux fermés des résolutions qui détruiront tout ce qui existe, sans qu'on soit d'accord sur ce qui le remplacera, doivent, au contraire, engager l'assemblée fédérale à procéder avec une grande circonspection, et à ne rien changer au système actuel, sans avoir mûrement *expérimenté* et *reconnu meilleur* un nouveau système.

C'est ainsi qu'on procède, au reste, dans tous les pays où l'on prend le militaire au sérieux. Malheureusement de tristes antécédents peuvent faire craindre une marche opposée chez nous.

Chacun se rappelle la manière dont fut enlevée, pour ne pas dire pire, la sanction des célèbres règlements d'exercice pour l'infanterie. On commença par abolir un bon règlement, connu de tous, pour le remplacer par une *amélioration* mise à l'essai provisoirement; puis, au bout de deux ans et avec le secours de quelques replâtrages, on transforma le provisoire en définitif, entr'autres par la raison que les troupes du canton de Zoug étaient déjà instruites au nouveau port d'armes!